

—Mademoiselle, je vous aime !  
—Ah ! mon Dieu ! moi qui n'ai pas pris mon cardiomètre sur moi ! Attendez que j'aie le chercher !

Dernièrement, en creusant sur la rue Main à Middleton, Con., on trouva une pierre portant cette inscription ciselée grossièrement :

Pierre P. Hubert,  
1844.

Cette date étant antérieure à l'établissement de cette ville, on ne peut imaginer qui a pu être enterré dans cette place alors qu'elle n'était qu'un désert. Quelques-uns croient que c'est quelque canadien mort dans une de ses expéditions aventureuses familières aux anciens Canadiens, et qui aura été enterré là par ses compagnons. La pierre va être placée dans le musée de l'Université Wesleyan.

## BULLETTIN TÉLÉGRAPHIQUE.

### ÉTATS-UNIS.

New-York, 29.—Une dépêche spéciale au *Herald* se lit comme suit :

Madrid, 29.—Les Cortès se rassemblent le 20 janvier et placeront Serrano à la tête du pouvoir ; l'Angleterre, la France, la Prusse et l'Italie se sont engagées à reconnaître Serrano comme président de même qu'elles ont reconnu le président de la république française. Si les radicaux s'opposent à ce que Serrano soit proclamé président, on croit que les puissances étrangères interviendront.

New-York, 30.—Le vapeur *Ossipee* qui avait été chargé de conduire le *Virginus* jusqu'à ce port est arrivé hier soir à 11 heures, mais sans le *Virginus*, au grand étonnement des autorités. On s'est rendu à bord de l'*Ossipee* et là on a appris que le *Virginus* s'était rempli d'eau et avait sombré près du Cap Fear, malgré tous les efforts pour le sauver. Les officiers de l'*Ossipee* ont refusé de donner plus de détails, disant qu'ils avaient reçu des ordres à ce sujet.

New-York, 30.—Le capitaine de l'*Ossipee* donne quelques détails sur la perte du *Virginus*. En laissant Santiago ils ont éprouvé du gros temps qui a causé tant de dommages au *Virginus* qu'il a été obligé de se diriger vers Charlestown. Le jour de Noël le *Virginus* a commencé à prendre l'eau terriblement, rendu à une distance de dix milles du cap Fear on a jeté l'ancre espérant que lorsque le vent sera tombé le *Virginus* pourrait continuer sa route. Vendredi matin, avant le jour, le capitaine du *Virginus* fit comprendre au commandant de l'*Ossipee* au moyen des signaux que son vaisseau sombrait. La mer était forte, mais après beaucoup d'efforts l'équipage du *Virginus* fut transporté à bord de l'*Ossipee*. Vers quatre heures de l'après-midi le *Virginus* qui s'était enfoncé graduellement, a coulé à fond. Il a sombré dans un endroit où il n'y avait que huit brasses d'eau et une partie de ses mats est visible.

Washington, 30.—Les dépêches télégraphiques suivantes ont été échangées entre le ministre Sickles et le Secrétaire Fish au sujet de la démission du premier.

Madrid, 6 décembre 1873.

A Hamilton Fish,  
Secrétaire d'Etat, Washington.

Il est dit d'une manière semi-officielle que le gouvernement désapprouve ma conduite dans l'affaire du *Virginus*. Si, dans l'opinion du Président, ma démission pouvait faciliter le règlement de la question, ou être autrement utile aux intérêts publics, vous êtes respectueusement prié de l'accepter.

Signé : SICKLES.

Washington, 6 décembre, 1873.

A Sickles, ministre à Madrid.

Désapprobation de votre conduite entièrement sans autorisation. Aucun mécontentement n'a été exprimé ; il est important que vous restiez à Madrid, votre démission ne serait pas acceptée maintenant vu qu'elle nuirait à la perspective d'un arrangement.

Signé : FISH.

Sickles a télégraphié de nouveau en date du 6, demandant que l'on publiât sa première dépêche et que sa démission fût acceptée.

Le secrétaire Fish n'a pas cru devoir acquiescer à cette demande.

Sickles a demandé une troisième fois, en date du 20 décembre, et cette fois, sa démission a été acceptée.

New-York, 31.—Le procureur-général de district, a déclaré que le *Virginus* aurait certainement été confisqué.

On doit intenter une action contre Patterson pour faux enrégistrement.

On est sur le point d'organiser une nouvelle compagnie de vapeurs.

On doit construire 45 vaisseaux de première classe, jaugeant 4,000 tonneaux chacun. Les vaisseaux formeront une ligne quotidienne entre ce port et Liverpool.

Boston, 31.—Il circule une rumeur ici que le vapeur américain *Franklin* a sombré en haute mer et tous les passagers et l'équipage ont perdu la vie. Les journaux de ce matin en parlent mais ils ne savent pas de quelle source viennent ces nouvelles.

### ANGLETERRE.

Londres, 31.—Une dépêche spéciale de Berlin envoyée au *Herald*, mande que l'on a abandonné le projet qu'on avait formé de nommer le Prince Frédéric William régent, l'Empereur étant revenu à la santé.

Londres, 31.—Une dépêche spéciale envoyée au *Telegraph* de Berlin, mande qu'il y a une panique sérieuse à la Bourse de cette ville.

On a reçu information d'un autre désastre maritime. Le vapeur *Elbe* parti de Londres pour Hambourg a fait naufrage ; 32 personnes ont péri.

Londres, 1er janvier.—M. Evans, propriétaire du *London Hour*, est mort.

L'investigation sur le désastre du *Ville du Havre*, s'est continuée aujourd'hui. La déposition du capitaine Surmont a été lue. Il attribue l'abordage, au peu de jugement déployé par ceux à qui était confiée la marche des vaisseaux au moment du sinistre.

Le matelot en vigie sur le *Ville du Havre* déclare qu'il ne vit

aucune lumière sur le *Loch Earn*, qu'après l'abordage. Il dit aussi que malgré tout, le *Loch Earn* ne ralentit pas sa marche. L'apprenti-charpentier du *Loch Earn*, réitéra l'allégation que le maître d'équipage de son vaisseau, menaça de faire feu sur les français s'ils n'aidaient pas à sauver leurs camarades. Il déclara aussi que les vêtements du capitaine Surmont n'étaient pas mouillés lorsqu'il vint à bord du *Loch Earn*.

Londres, 1er janvier.—Les dernières nouvelles reçues de Cape Coast Castle mandent que les Ashantees ont essuyé une sanglante défaite. Il y a beaucoup de maladie parmi les troupes anglaises.

Londres, 2.—Durant l'investigation sur le désastre du *Ville du Havre*, hier, M. Waite, de New-York, qui se trouvait passager sur ce vaisseau, déclara qu'il fut sauvé par une embarcation française. Cette même embarcation sauva ensuite le capitaine Surmont, qui flottait sur quelques épaves.

Waite déclara ensuite que l'équipage du *Loch Earn* avait confondu le pilote du *Ville du Havre* avec le capitaine Surmont, ce qui explique comment il se fait qu'on ait dit que les habits de ce dernier n'étaient pas mouillés lorsqu'il vint à bord du *Loch Earn*.

La commission accepta cette explication du témoin, au sujet de la méprise, qui avait d'abord fait douter du capitaine Surmont, et l'en remercia.

Londres, 2.—Le capitaine Robertson, du trois mâts *Loch Earn*, a été examiné aujourd'hui. Il n'a rien déclaré qui ne soit déjà connu au sujet du sinistre.

Il dit qu'il n'avait jamais lancé d'accusations contre le capitaine Surmont, et qu'il ne voudrait pas faire tort à la réputation d'un homme aussi brave.

M. Butt, avocat des officiers du *Loch Earn*, soutient que le *Ville du Havre* était blâmable, mais que la négligence sur ce paquebot était peut-être due aux veilles nécessités par les trois jours de brouillard qui ont précédé l'abordage.

### FRANCE.

Paris, 31 décembre.—L'Assemblée nationale s'est ajournée au 8 janvier, après avoir voté une taxe additionnelle de 80,000,000 francs.

### ESPAGNE.

Madrid, 31 décembre.—Il y a une rupture complète entre le Président Castellar et Senor Salmeron, président des Cortès. L'excitation règne en cette ville.

## AFFAIRE BAZAINE.

### DERNIÈRE AUDIENCE.

#### CONDAMNATION.

La séance, annoncée pour neuf heures et demie du matin n'est reprise qu'à dix heures du matin.

Bazaine est pâle, d'un pâle jaune et terreux ; il baisse tellement les yeux qu'il semble les fermer ; de profondes rides courent sur ses joues : on voit que l'accusé n'a pas dormi de la nuit. Derrière lui comme des gardiens et des serviteurs *in extremis*, en grande tenue, se tiennent ses officiers d'ordonnance, MM. les capitaines de Mornay Soult et Gudin, son neveu, et un capitaine d'artillerie. Au second rang, plusieurs dames vêtues de noir, la voilette baissée, parmi lesquelles la nièce du maréchal, qui, du reste, a assisté à presque toutes les audiences. M. l'ingénieur Bazaine, le frère de l'accusé, est assis au même rang ; il écoute attentivement.

Les juges sont impassibles. Me Lachaud n'est pas en train ; sa fatigue est visible ; le grand avocat, si sûr de son organe et de son métier, est cette fois trahi par la nature, vaincu par une force majeure. Ses arguments se ressentent de son épuisement.

Le général Pourcet, dans sa réplique, demande en finissant l'application inflexible de la loi.

Sur ces mots, Me Lachaud se lève, ou plutôt bondit, furieux. Il s'anime d'une manière effrayante. Au bout de quelques minutes, il est pourpre, la sueur ruisselle sur son visage, ses gestes sont désordonnés et il fait des efforts suprêmes pour faire partager son opinion au conseil. Quelques juges feignent un calme apparent ; quelques autres tourmentent leurs plumes dans leurs doigts. La tension de tous les esprits est à son paroxysme.

Me Lachaud n'a littéralement plus de voix. Ses arguments sortent de sa bouche en sifflements : il est beau de désespoir ! Il frappe sur sa table, sur la chaise qui est derrière ; il se débat avec une éloquence qu'on admire et qui fait mal.

A la fin, ce sont de véritables rugissements, des sortes d'aboiements épouvantables qu'on écoute sans presque en comprendre le sens.

La nuit tombe, les lampes arrivent et Me Lachaud rugit toujours, car ce n'est plus une plaidoirie, c'est la dernière convulsion d'un naufragé qui s'accroche à la planche de salut qui va lui échapper.

La fatigue est extrême sur tous les bancs et ce n'est qu'à 4 heures 35 que Me Lachaud essaie de prononcer ses dernières paroles.

M. le président donne la parole à l'accusé. Bazaine se lève. " J'ai sur la poitrine deux mots : Honneur et Patrie, je n'ai jamais manqué à cette devise pendant les 42 ans que j'ai servi la France. Je le jure devant le Christ."

Huit heures et demie.—Le conseil rentre en séance, grave, presque sinistre. Le ministère public est à son banc. Un silence absolu s'établit immédiatement.

M. le président, d'un ton ferme, sans une altération dans la voix, prononce le jugement. Le conseil reste debout et couvert : le moment est solennel.

Il passe un frisson dans toute la salle ; les phrases, les mots, les syllabes du jugement se détachent nettement scandées avec un calme admirable.

M. le président en arrive à la terrible conclusion. Pas un murmure, pas une manifestation.

Voici le texte du jugement :  
Au nom du peuple français,  
Ce jourd'hui, 20 décembre 1873,

Le 1er Conseil de guerre permanent de la 1ère division militaire délibérant à huis clos, conformément à la loi, le président a posé les questions suivantes :

1re QUESTION.—Le maréchal Bazaine (François-Achille), ex-commandant en chef de l'armée du Rhin, est-il coupable d'avoir à la tête d'une armée en rase campagne, signé une capitulation ?

2e QUESTION.—Cette capitulation a-t-elle eu pour résultat de faire poser les armes à ses troupes ?

3e QUESTION.—Le maréchal Bazaine est-il coupable, avant d'avoir signé la dite capitulation, de n'avoir pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ?

4e QUESTION.—Le maréchal Bazaine est-il coupable d'avoir, le 28 octobre 1870, capitulé avec l'ennemi et rendu la place de Metz dont il avait le commandement supérieur, sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ?

Les voix recueillies séparément, et commençant par le juge le moins ancien en grade, le président ayant émis son opinion le dernier, le Conseil déclare :

Sur toutes les questions : OUI, à l'unanimité.

Sur quoi, et attendu les conclusions prises par le commissaire du gouvernement dans ses réquisitions.

Le président a lu le texte de la loi et recueilli de nouveau les voix dans la forme indiquée ci-dessus pour l'application de la peine :

En conséquence, le Conseil, à l'unanimité des voix, condamne :

Le maréchal Bazaine (François-Achille) à la peine de mort avec dégradation militaire, conformément aux articles 209 et 210 ainsi conçus :

" Art. 209.—Est puni de mort, avec dégradation militaire, tout gouverneur ou commandant qui, mis en jugement après avis d'un conseil d'enquête, est reconnu coupable d'avoir capitulé avec l'ennemi et rendu la place qui lui était confiée sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait, et sans avoir fait tout ce que prescrivaient le devoir et l'honneur."

" Art. 210.—Tout général, tout commandant d'une troupe armée, qui capitule en rase campagne est puni :

" 1o. de la peine de mort, avec dégradation militaire, si la capitulation a pour résultat de faire poser les armes à sa troupe, ou si, avant de traiter verbalement ou par écrit, il n'a pas fait tout ce que lui prescrivaient le devoir et l'honneur ;

" 3o. De la destitution, dans tous les autres cas."

Déclare, en outre, qu'il cesse de faire partie de la Légion d'honneur et d'être décoré de la médaille militaire, conformément à l'article 133 :

Le Conseil le condamne en outre aux frais envers l'Etat.

On sait que les formalités de la justice militaire exigent que le jugement soit lu publiquement en l'absence de l'accusé, à qui il en est ensuite donné lecture par le greffier du Conseil, en présence du commissaire du gouvernement et de la garde assemblée sous les armes.

Comment le maréchal Bazaine a-t-il appris la terrible nouvelle ?

Après la clôture des débats, il s'est retiré dans ses appartements, où l'ont suivit les personnes de sa famille, et quelques fidèles de la dernière heure, une quinzaine environ.

Pendant les quatre heures qu'a duré la délibération, il a causé librement, familièrement, presque gaiement, comme si sa tête n'était pas en jeu, et alors que l'angoisse étreignait tous ces braves amis qui se serraient autour de lui.

Au bout de quelques instants, la maréchale Bazaine, à qui ce spectacle déchirait l'âme, a quitté le salon et, elle est allée prier dans la chapelle.

Quant au colonel Villette, cette incarnation sublime du dévouement, il se tenait dans la galerie, pour être plus à portée des premières nouvelles.

C'est là qu'à huit heures trente l'a trouvé Me Georges Lachaud.

—Eh bien ! lui a demandé le colonel Villette d'une voix haletante, est-il acquitté ?

Me George Lachaud, sans répondre, a fait un geste de désespoir, puis il a monté l'escalier qui conduit aux appartements du maréchal, suivi par le malheureux colonel Villette qui trébuchait comme un homme ivre.

Au bruit de la porte qui s'ouvrait, le maréchal, en train de causer avec son entourage, s'est approché du jeune avocat, et, voyant sa figure bouleversée, a compris, sans qu'il fût besoin d'échanger une parole, quelle était la situation.

—Ils m'ont donc condamné à mort ? a-t-il dit simplement en serrant la main à Me Georges Lachaud.

Et devant son silence significatif :

—A quelle majorité ? a-t-il demandé.

—A l'unanimité ! a répondu d'une voix sourde l'auxiliaire de l'illustre défenseur.

—Ah ! s'est contenté de dire le maréchal Bazaine, et il a repris, comme si de rien n'était la conversation interrompue.

Tout le monde fondait en larmes ; seul le condamné gardait son visage si calme.

C'est à ce moment que le colonel Villette est entré dans le salon. Il a fait un pas vers celui dont il s'est constitué l'esclave depuis dix-huit mois. Mais comme il allait lui prendre la main, ses forces l'ont trahi et il est tombé lourdement sur le parquet.

Pendant qu'on s'empressait autour de lui, le maréchal, pour dissimuler son émotion, s'est dirigé vers la chambre voisine, où reposait Me Lachaud. Il l'a trouvé debout sur le seuil et c'est lui-même qui, d'un ton calme et presque enjoué, lui a appris la fatale nouvelle.

Au milieu de cette scène navrante est arrivé M. le commandant Guioth, aide de camp de M. le duc d'Aumale. Sa présence est-il besoin de le dire ? a produit une sensation pénible. M. Guioth, très ému lui-même, a remis à Me Lachaud une lettre du président, qui le priait de se rendre immédiatement dans la salle des délibérations.

Me Lachaud s'est empressé de suivre l'aide de camp. Il a trouvé les juges réunis et M. le duc d'Aumale, avec tous les regards dus à l'homme qui a fait preuve d'une si puissante quoique si stérile éloquence, lui a donné lecture d'une demande en grâce, revêtu de la signature de tous les membres du Conseil. Il a de plus ajouté qu'il allait se rendre sur l'heure auprès du ministre de la guerre et du président de la République pour appuyer de sa personne cette requête suprême.

L'éminent avocat a déclaré simplement qu'il allait en référer à M. le Maréchal Bazaine, et, saluant le Conseil, il s'est retiré.

Les Pilules du Dr. Colby rétablissent l'appétit.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

### NAISSANCE.

A Tadoussac, le 16 décembre, la dame de François Bourgoing, écrivain marchand, a mis au monde une fille.

### MARIAGE.

A Lewiston, Maine, le 29 de décembre, par le Rév. P. Hévey, Ptre. M. David-Charles Lachapelle, de Providence, R. I., à Mlle. Nellie Hermine Gaumond, de Lewiston, Maine.